



Actualités Mohonnaises

Septembre 2023

Mairie de Mohon

L'activité municipale du moment :

1. La révision du Plan Local d'Urbanisme est lancée :

Le mardi 5 septembre a eu lieu en salle du Conseil une réunion très importante pour le lancement de la révision de notre P.L.U. qui date de Mars 2007.

Les élus, Conseillers Municipaux et Adjointés au Maire, qui sont membres du comité de pilotage étaient tous présents à cette première réunion organisée par Atelier d'Ys.

Madame Isabelle Auquet était présente aussi et assistera à toutes les étapes de cette révision de document d'urbanisme si important pour la Commune et son avenir.

Madame Judéaux, Urbaniste, et sa collègue Madame Davost, nous ont présenté l'organisation et la méthodologie pour aboutir au bout de 23 réunions en 27 mois environ à un document officiel validé en conformité avec les lois et règlements d'urbanisme.

Les réunions se dérouleront en principe chaque premier mardi du mois et programmées trois à quatre mois à l'avance.

Une journée sera réservée à tous nos exploitants agricoles pour recevoir leur avis en mairie le jeudi 14 décembre 2023. Chaque rencontre individuelle devrait durer environ quinze minutes et deux entretiens pourraient se dérouler simultanément dans la salle du conseil municipal une invitation leur sera adressée.

Autre point très important, deux réunions publiques seront organisées pour permettre de recueillir tous les avis des administrés, ainsi que la mise à disposition d'une boîte à idée à la mairie

Des questionnaires préétablis, sous format numérique ou papier, permettront de faciliter le traitement des informations recueillies auprès de la population. Nous comptons vivement sur une participation très active de tous pour obtenir un document tendant vers la satisfaction de tous.

2. Rappel sur la détention de chiens dits « catégorisés » :

Un nouvel accident s'est produit sur la Commune avec l'agression d'un chien de deuxième catégorie qui en a tué un autre.

Au-delà de la souffrance de l'animal et de son décès, au-delà de la peine que cela a engendré pour ses propriétaires et des tracas pour ceux qui détiennent l'animal agresseur, nous tenons à rappeler la réglementation très stricte pour la détention des chiens dits de première et deuxième catégorie, c'est-à-dire des spécimens qui peuvent se révéler dangereux et nécessitent une formation et une surveillance particulière (article L.211-14 du code rural).

Le dossier de demande d'autorisation est disponible en mairie.

Contacts utiles

Mairie de Mohon :
02-97-93-94-20

Horaires d'ouvertures :
Lundi, mardi et jeudi :
09h/12h-14h/17h30

Mercredi et vendredi : 09h/12h.

NUMEROS D'URGENCES

SANTE

Samu : 15

Pompiers : 18

Maison médicale de garde

Ploërmel : 15

Hôpital de Ploërmel :

02-97-73-26-26

Cabinet infirmier :

02-97-93-96-50

Centre de soins de

La Trinité-Porhoët:

02-97-93-91-38

SECURITE

Gendarmerie : 17

Violences conjugales : 3919

Enfants en danger : 119

Numéro national de prévention du
suicide (ligne d'écoute) : 3114

SERVICES PUBLICS

Maison France Services La Trinité-
Porhoët

02-97-93-93-69

Bus Itinérant France Services

06-31-24-37-89 (présence du bus
chaque lundi des semaines
impaires).

La Poste : 3631 et 3639

Ordures ménagères SMICTOM :
02-99-09-57-26

SERVICES SOCIAUX

Assistants sociaux :

Mauron :

02-97-69-54-01

Ploërmel :

02-97-73-22-00

Banque Alimentaire :

02-97-22-60-24

Restos du cœur :

02-97-22-95-26

Thème poétique du mois d'Août :

Les Soleils de Septembre

*Sous ces rayons cléments des soleils de septembre
Le ciel est doux, mais pâle, et la terre jaunit.
Dans les forêts la feuille a la couleur de l'ambre ;
L'oiseau ne chante plus sur le bord de son nid.*

...

*La mousse est sans parfum, les herbes sans mollesse ;
Le jonc sur les étangs se penche soucieux ;
Le soleil, qui pâlit, d'une tiède tristesse
Emplit au loin la plaine et les monts et les cieux.*

Extraits d'un poème d'Auguste Lacaussade, né à Saint Denis de l'île Bourbon le 8 février 1815 et décédé à Paris le 31 juillet 1897. Appelé « Poète-Pays » de la Réunion ou Chantre de Salazie



Événements à venir :

2 Octobre A partir de 14h	Sport intergénérationnel	CIAS	MilleClub
12 Octobre A partir de 10h	Tapis de lecture	Mme Monique Serres	MilleClub
19 Octobre A partir de 10h	Atelier scrapbooking 06.16.16.13.82 (place limitée)	Mme Monique Serres	MilleClub
21 Octobre	Potée des écoles	L'APEL	Salle polyvalente
4 Novembre	Bourse aux jouets	Comité des fêtes	MilleClub
2 décembre	Le repas de fin d'année du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié Annick VINCENT	Restaurant contact Mme VINCENT
19 et 20 octobre	Passages de farago dans les exploitations agricole pour la dératisation et la désourisation	farago	farago

Evènements festifs récents :

Le dimanche 3 septembre, notre vide-greniers annuel a accueilli environ 110 exposants et un millier de visiteurs sous un soleil resplendissant.

Informations diverses :

1. Gestion du cimetière :

Le Code Général des Collectivités Territoriales évolue avec l'article L2223-15, version en vigueur depuis le 23 février 2022*

Les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital (article modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 – art. 237 (v)) dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

A défaut du paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé redevient propriété de la Commune.

Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé.

Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leur ayants cause peuvent user de leur droit de renouvellement. * Les communes sont tenues d'informer par tout moyen les concessionnaires et leurs ayant cause de l'existence de ce droit de renouvellement.

2. Concessions funéraires :

Les Communes ont désormais l'obligation d'informer par tout moyen les concessionnaires et leurs ayants cause de l'existence de ce droit de renouvellement.

Ce principe à mettre en œuvre pour les concessions temporaires avait été affirmé par jurisprudence ; il est désormais codifié à l'article L2223-15 du CGCT.

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est écourtée.

En effet, le délai d'attente entre les deux procès-verbaux de constat passe à 1 an au lieu de 3 ans (art. L2223-17 du CGCT.)

La Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 est relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et porte diverses mesures de simplification de l'action publique locale- JO n°0044 du 22 février 2022.

Les procédures de reprise de sépultures en terrain commun et de concessions perpétuelles réputées en état d'abandon vont être engagées au cimetière.

Une liste va être affichée à la mairie et au cimetière. Des panneaux seront installés devant les tombes concernées

Merci de bien vouloir contacter la mairie, que ce soit en votre qualité de descendants, successeurs, personnes chargées de l'entretien ou ayant des renseignements sur ces familles que vous avez pu connaître afin de nous aider dans nos démarches administratives.

Des arrêtés municipaux seront publiés au moment venu, dès lors que nous aurons la liste exhaustive des sépultures à reprendre.

Il a été demandé aux agents communaux de ne pas entretenir les espaces entre tombes ainsi que les tombes cela étant à la charge des familles des défunts. En effet, la Municipalité se retrouve dans des procédures alourdies du fait que les agents ont entretenu les concessions.

3. Recensement obligatoire :

Rappel pour les jeunes, le recensement est obligatoire dès l'âge de 16 ans pour les jeunes filles et jeunes hommes. Document à apporter : livret de famille et carte d'identité

4. Vente d'un matériel d'occasion :

La Commune de Mohon propose à la vente (en l'état) une remorque bâchée LE ROUIC, deux essieux, charge utile : 940 kg, prix de vente 2800 euros ; cette remorque date de 1994. Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie de Mohon, contact : 0297939420 ou par mail mairie@56490mohon.com

5. Entretien des haies et plantations :

Il est constaté un peu partout sur le territoire un manque d'entretien et d'élagage des haies et plantations bordant les voies de circulation routière. Nous rappelons à chaque propriétaire et occupant des zones incriminées l'obligation d'entretien et d'élagage afin de prévenir tout accident de circulation par défaut de vue ou chute de branches ou d'arbres. De plus, les branches ou chute d'arbre peuvent mettre en danger la vie d'autrui par rupture d'alimentation électrique ou téléphonique, voire d'électrocution.

We notice almost everywhere in the territory of the Municipality a lack of maintenance and pruning of hedges and trees plantations bordering roadways.

We remind each owner and occupant of the areas in question of the obligation to maintain and prune in order to prevent any traffic accident due to lack of view, falling branches or tree.

In addition, branches or trees, when falling, can endanger the lives of others trough interruption of electrical or telephone power, or even electrocution.

6. De nouvelles structures installées dans le secteur des jeux pour enfants sur l'esplanade du MilleClub :



La société Synchronicity qui avait procédé l'an dernier à l'installation des premières structures de jeux pour enfants a été sollicitée pour compléter le parc avec une structure supplémentaire et un banc permettant aux parents de se détendre en surveillant les enfants.

Ce complément était nécessaire pour obtenir la subvention accordée dans ce genre d'équipement. Toutes les installations seront l'objet de contrôle de sécurité et d'un suivi sur un registre spécifique détenu en mairie.



Au chapitre de l'État Civil :

*Mohon compte un citoyen de plus avec la naissance de Kenzo QUENET MEIHLAN LE 30 MAI 2023
Toutes nos félicitations aux parents*

*Madame GEORGE née URIEN nous a quittés le 12 Août 2023,
Madame Marie-Thérèse BESNARD née GIRAUD nous a quittés le 22 Août 2023
Nous renouvelons à leur famille et leurs proches nos sincères condoléances.*